

N°2024/13

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

DECISION DU MAIRE

Objet : Attribution d'un MAPA portant sur les travaux de démolition du hangar dit de la friche Courcy sis rue des gobelets

Le Maire de la Ville d'Auxi-le-Château,

- Vu la délibération n° 2020-30 du 06 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal ;
- Vu la consultation des entreprises lancée par la commune en vue des travaux de démolition du hangar dit de la friche Courcy sis rue des gobelets ;
- Vu la réception de 2 offres conformes présentées par les entreprises suivantes : la SARL MDT Maudens Travaux Démolition et la SARL VARLET ;
- Considérant qu'après analyse, l'offre de la SARL VARLET a été classée en 1^{ère} position ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer et de signer le marché relatif aux travaux de démolition du hangar dit de la friche Courcy sis rue des gobelets avec la SARL VARLET, n° SIRET 431 516 392 000 21, représentée par Guillaume VARLET, dont le siège social est établi au 36 Ter route d'Abbeville à AUXI-LE-CHATEAU, pour un montant de 16 900 € HT soit 20 280 € TTC.

Article 2 : de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la commune.

Fait à AUXI-LE-CHATEAU, le 26/09/2024

Le Maire,



Henri DEJONGHE